
COMITÉ SYNDICAL DU 27 MARS 2013

Ouverture de la séance : 17H55

Etaient présents Messieurs les Délégués des Communes de :

Arthenas ; Courbette ; Geruge ; Bornay ; Geruge ; Gevingey ; Macornay ; Monnet la Ville ; Montigny sur l'Ain ; Pont du Navoy.

Communauté d'Agglomération de Lons-le-Saunier : Chille ; Condamine ; Courlans (M.MICHE) ; Frébuans ; L'Etoile ; Le Pin ; Lons-le-Saunier : (M.BOURGEOIS, Mme PEPIN-LAMBERT, M.LANCON) ; Messia sur Sorne ; Mirebel ; Montmorot (M.DUSSERT) ; Pannessières ; Perrigny : (M.MERCIER, M.PAIN) ; Publy ; trenal.

Communauté de Communes Bresse Revermont : Arlay ; Bletterans : (M. TRIQUET) ; Champrougier ; Chaumergy ; Chêne-Sec ; Commenailles ; Desnes ; Fontainebrux ; La Charme ; La Chassagne ; La Chaux en Bresse ; Les deux Fays ; Lombard ; Nance ; Sellières ; Sergenau ; Sergenon ; Villevieux.

Communauté de Communes du Comté de Grimont : Colonne ; Le Chateley ; Monay.

Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille : Baume-les-Messieurs ; Blois sur Seille ; Brery ; Domblans ; Frontenay ; Granges-sur-Baume ; Le Louverot ; Le Vernois ; Menetru le Vignoble ; Montain ; Saint-Germain-les-Arlay ; Voiteur.

Communauté de Communes du Pays de Saint-Amour : L'Aubépin ; Loisia ; Nanc-les-Saint-Amour ; Saint-Amour : (M.JACQUIER) ; Saint Jean d'Etreux ; Thoissia.

Communauté de Communes de Petite Montagne : Cernon ; Charnod ; Chatonnay ; Dramelay ; Fétigny ; Genod ; La Boissière ; Lains ; Legna ; Louvenne ; Monnetay ; Montfleur ; Montrevel ; Savigna ; Valfin-sur-Valouse ; Vescles ; Villeneuve-les-Charnod ; Vosbles.

Communauté de Communes de la Région d'Orgelet : Beffia ; Chamberia ; Cressia ; Dompierre-sur-Mont ; Essia ; Marnezia ; Merona ; Moutonne ; Nogna ; Onoz ; Orgelet : (M.VANDROUX) ; Plaisia ; Presilly ; Rothonay ; Saint Maur ; Sarrognia ; Varessia.

Communauté de Communes du Sud Revermont : Augisey ; Beaufort ; Bonnaud ; Chevreaux ; Cuisia ; Digna ; Gizia ; Maynal ; Rotalier ; Vincelles.

Etaient excusés :

Val d'Epy (M. GANNEVAL)

Communauté d'Agglomération de Lons-le-Saunier : Courbouzon ; Pannessières ;

Communauté de Communes Bresse Revermont : Cosges ; Larnaud (M. BUCHAILLOT) ; Le Villey ; Relans (M. BAILLY) ; Ruffey sur Seille ; Toulouse le Château ; Vincent ;

Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille : Lavigny (MME SAUVAGEOT) ;

Communauté de Communes de Petite Montagne : Arinthod : (M. RENAUD) ; Chisseria (M. BARBERAT) ; Coisia ; Dessia (MME DRAPIER) ; La Balme d'Epy (M. ECOHARD, pouvoir transmis à un autre délégué de la même Communauté de Communes)

Communauté de Communes de la Région d'Orgelet : Cressia (MME BERNARD) ; Ecrille ; La Tour du Meix.

Communauté de Communes du Sud Revermont : Cousance (M. VOUTHIER) ; Grusse (MME FATON) ; Vercia.

Assistaient également

Madame Michelle LEMEUNIER, Trésorière Principale, Monsieur Hubert MARTIN, directeur du SYDOM du Jura.

Convoqué le : 11/03/2013

Affiché le : 12/04/2013

ORDRE DU JOUR	PAGES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation du Compte-rendu du 27 novembre 2012. ▪ Informations diverses (annexe 1) 	<p>3 3-5</p>
<p>COMPTE-ADMINISTRATIF 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation du Compte-administratif - année 2012 ▪ Approbation du Compte de Gestion -année 2012 ▪ Affectation du résultat de l'exercice - année 2012 	<p>5-9 9-10 10</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modifications du tableau des emplois 	13
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien de l'IEMP selon l'ancienne réglementation pour les agents subissant une baisse 	14
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Subvention allouée à la caisse d'action sociale de la Ville de LONS-LE-SAUNIER 	14-15
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation allouée à la mutuelle nationale territoriale dans le cadre du contrat collectif maintien de salaire 	15
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Journée de solidarité 2013 	16
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande d'admission en non valeur 	17-18
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Achat d'un nouveau logiciel redevance et gestion des bacs 	23
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement d'un véhicule de service 	23-24
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rénovation et extension de l'aire de lavage des véhicules 	24
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Marchés de travaux pour la construction de la déchetterie d'Orgelet et l'extension de la déchetterie de Lons Sud ; coordonnateur SPS 	24-25
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation du règlement de collecte 	27
<p>BUDGET PRIMITIF 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation du Budget Primitif - année 2013 	10-27
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une filière de responsabilité élargie des producteurs de déchets d'ameublement 	27
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une filière de responsabilité élargie des producteurs de déchets diffus spécifiques 	28
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questions et informations diverses 	28-29

Le quorum étant atteint, **le Président, Henri GUICHARD**, déclare la séance du Comité Syndical ouverte.

Il présente les excuses des délégués des Communes (voir liste en entête de Compte Rendu).

Il soumet le compte rendu du Comité Syndical du 27/11/2012 à l'approbation des délégués.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Président donne la parole à **Mme Agnès SPECQ, directrice du SICTOM**, pour la présentation des projets en cours au SICTOM pour l'année 2013 (**annexe 1**).

1) Rénovation du parc des déchetteries,

Rappel des travaux effectués en 2012 :

- Extension de la déchetterie de Lons Nord,
- Construction d'une nouvelle déchetterie à Saint-Amour.

Prévision des travaux en 2013 pour un budget de 657 800,00 € :

- Extension de la déchetterie de Lons Sud (Messia),
- Construction d'une nouvelle déchetterie à Orgelet.

2) Conteneurs semi-enterrés (C.S.E.),

Les travaux débuteront fin mars pour l'installation de deux placettes sur le secteur de la Marjorie à Lons-le-Saunier par l'entreprise SBTP pour le terrassement.

Sur Saint-Amour les travaux débuteront en avril et seront réalisés par l'entreprise PIQUAND.

Les CSE gris (ordures ménagères) sont équipés d'une ouverture à double tambour afin d'assurer la sécurité des usagers.

Le coût total de l'opération s'élève à 829 538,00 € réparti de la manière suivante :

- Achat des conteneurs : 342 830,00 €
- Achat de la Benne de collecte : 266 708,00 €
- Travaux de génie civil : 220 000,00 € (ces travaux sont réalisés pour le compte de tiers et seront remboursés par les collectivités concernées).

Le film de présentation de la collecte de ces conteneurs semi-enterrés est projeté.

3) Aire de lavage des véhicules,

L'aire de lavage du SICTOM n'est plus fonctionnelle :

- elle ne permet pas de laver plusieurs véhicules en même temps ce qui pose des problèmes sur l'optimisation des tournées car il est nécessaire d'étaler le retour des camions,
- Le système de récupération des eaux n'est pas performant.

Il est donc envisagé des travaux pour un coût de maîtrise d'œuvre estimé à 20 000,00 €

Le Président présente le préambule de ce Comité Syndical.

1) Les Assises de la prévention des déchets les 05 et 06 décembre 2012 à Dole.

Le bilan est très positif tant par la diversité et la qualité des intervenants, l'implication des personnalités locales que par le taux de participation.

2) Rudologia.

Rudologia - Pôle de compétences déchets - est un organisme national fédérant les principaux acteurs de la filière et basé à Lons-le-Saunier.

Il propose une licence professionnelle « gestion et traitement des déchets ».

Le Jura est membre de droit de cette association.

Renouvellement des membres du Bureau :

Monsieur Jacques Pelissard, Député Maire, a été réélu au poste de Président,

Monsieur Christophe Perny, Président du Conseil Général, a été élu Vice-Président,

Madame Laurence Bourret, a quitté la direction de Rudologia pour la direction d'un Eco-organisme en charge de la gestion des DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux),

Madame Delphine Lantheaume a pris les fonctions de Directrice.

3) ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie).

Monsieur Paul-Marie Guinchard, Directeur régional depuis de nombreuses années a fait valoir ses droits à la retraite et a été remplacé dans ses fonctions par :

Madame Blandine Aubert, ingénieure issue de l'agriculture.

4) ASCOMADE (Association des Collectivités Comtoise pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement).

2 domaines d'interventions :

- déchets,
- assainissement.

Le SYDOM a décidé de ne pas renouveler l'adhésion à cet organisme qui s'élevait à environ 13 000,00 € par an.

5) CSJ (Centre de Stockage du Jura).

Le CSJ est confronté au mécontentement des riverains de la commune de Les Repots qui se plaignent des odeurs qui proviennent du site.

Le SYDOM du Jura a chargé la société SERAFIS d'effectuer une étude sur les raisons de ces odeurs. Il s'avère que le réseau de captage des biogaz est à l'origine de ce problème.

Les travaux sur le site seront donc réalisés avant l'été 2013.

Toujours concernant le CSJ, le SYDOM du Jura est toujours en procès avec la multinationale VINCI.

Rappel des faits : La société était chargée de la réalisation du casier n°4 du CSJ, en cours de travaux, et pour des raisons diverses, l'entreprise avait quitté le chantier assignant le SYDOM du jura au tribunal réclamant entre 500 000,00 et 600 000,00 € de dédommagement.

Aujourd'hui VINCI propose un accord amiable pour un montant de dédommagement s'élevant à 260 000,00 €.

Cette proposition n'a pas été acceptée puisque le rapporteur du tribunal administratif du 28/02/2013 a estimé que les torts étaient discutables et partagés. La décision sera connue à la fin du mois de mars 2013.

Centrale photovoltaïque :

Cela fait 4 ans que le SYDOM du Jura a fait la demande d'installation d'une centrale photovoltaïque sur le site.

Mais en raison des lourdeurs administratives l'entreprise MAN POWER chargée de la réalisation de cette centrale s'est retirée du projet.

Des contacts ont été pris auprès de la société SOLEÏAS basée à Aix en Provence pour assurer la continuité du projet.

Le Président présente quelques chiffres importants concernant la production de déchets :

Production en tonne		
Ordures ménagères	51 549	-0.7 %
Déchets recyclables	16 058	-3.4 %
Tout venant	10 985	-0.9 %
Verre	10 888	-0.4 %
DEEE	2 416	-0.25 % (9 kg / habitant)

Le Jura est plutôt bon élève par rapport à la moyenne française (sources de l'ADEME) :

- 2 X plus de tri
- 50 % de compostage en plus
- 1/3 de valorisation énergétique en plus
- 4 X moins de stockage

Malgré ces performances les objectifs du PLP (Plan Local de Prévention) ne sont pas atteints. Les bons résultats déjà constatés lors de la mise en place du PLP ne donnent finalement qu'une marge de progression réduite.

Il faut prendre en compte que la baisse de production de déchets génère moins de dépenses mais également moins de recettes.

Pour exemple les soutiens d'Eco-emballage en 2012 ont diminué de 5 % par rapport à 2011 soit environ 200 000,00 € notamment sur la filière du carton.

Le Président propose de passer à l'ordre du jour, il donne la parole à **Monsieur Gérard JACQUIER, Vice président du SICTOM**, pour la présentation du Compte Administratif 2012.

✓ Présentation du Compte Administratif 2012

SECTION D'EXPLOITATION – DÉPENSES

Chapitre 011 : Charges à caractère général.

- Crédits ouverts → 4 629 970,00 €
- Mandats émis → 4 144 442,68 €

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés.

- Crédits ouverts → 2 670 560,00 €
- Mandats émis → 2 623 590,62 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.

- Crédits ouverts → 78 600,00 €
- Mandats émis → 77 806,99 €

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles.

- Crédits ouverts → 3 209 500,00 €
- Mandats émis → 3 190 732,92 €

Chapitre 022 : Dépenses imprévues.

- Crédits ouverts → 80 000,00 €

Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections.

- Crédits ouverts → 665 857,00 €
- Mandats émis → 654 533,38 €

Total des dépenses d'exploitation.

- Crédits ouverts → 11 654 487,00 €
- Mandats émis → 10 691 106,59 €

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES :

Chapitre 013 : Atténuations de charges.

- Crédits ouverts → 24 000,00 €
- Mandats émis → 45 450,48 €

Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations.

- Crédits ouverts → 6 120 410,00 €
- Titres émis → 6 187 348,75 €

Chapitre 74 : Subvention d'exploitation.

- Crédits ouverts → 10 000,00 €
- Titres émis → 8 601,60 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.

- Crédits ouverts → 1 074 450,00 €
- Titres émis → 1 092 793,26 €

Chapitre 76 : Produits financiers.

- Crédits ouverts → 4,00 €
- Mandats émis → 4,56 €

Chapitre 77 : Produits exceptionnels.

- Crédits ouverts → 3 271 039,56 €
- Mandats émis → 3 504 702,08 €

Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections.

- Crédits ouverts → 63 730,00 €
- Mandats émis → 30 627,39 €

Total des recettes en section d'exploitation.

- Crédits ouverts → 10 563 633,56 €
- Titres émis → 10 869 528,12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT –DÉPENSES :

Total des dépenses d'investissement.

- Crédits ouverts → 2 292 709,00 €
- Mandats émis → 1 411 062,84 €

Monsieur JACQUIER précise que tous les investissements réalisés en 2012 l'ont été sans emprunts, il en sera de même pour 2013.

Ces dépenses d'investissement concernent principalement :

- La rénovation de la déchetterie de Lons Nord pour un coût d'environ 300 000,00 €,
- La construction de la déchetterie de Saint Amour pour un coût d'environ 500 000,00 €,
- Le règlement de 2 bennes à ordures ménagères,
- L'acquisition d'un système de géolocalisation,
- L'informatisation de l'accueil en déchetterie,
- Des travaux dans l'atelier,
- L'amélioration de certaines déchetteries notamment sur les plateformes de déchets verts.

SECTION D'INVESTISSEMENT –RECETTES :

Total des recettes d'investissement :

- Crédits ouverts → 1 218 573,54 €
- Titres émis → 774 542,50 €

Vue d'ensemble du Compte Administratif 2012 :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
VUE D'ENSEMBLE

		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	10 714 191,81	10 893 670,34	179 478,53
	Section d'investissement	1 411 062,84	774 542,50	-636 520,34

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	0,00	1 090 853,44	
	Report en section d'investissement (001)	0,00	1 074 135,46	

		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
TOTAL (réalisation + reports)		12 125 254,65	13 833 201,74	1 707 947,09

RESTES A RÉALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	0,00	0,00	
	Section d'investissement	375 850,00	0,00	
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	375 850,00	0,00	

		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
RÉSULTAT CUMULÉ	Section d'exploitation	10 714 191,81	11 984 523,78	1 270 331,97
	Section d'investissement	1 786 912,84	1 848 677,96	61 765,12
	TOTAL CUMULÉ	12 501 104,65	13 833 201,74	1 332 097,09

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2012

RAPPORTEUR : M. Gérard JACQUIER

Le Compte administratif retrace l'exécution des différents documents budgétaires adoptés au cours d'un exercice : Budget Primitif, Budget Supplémentaire ou Décisions Modificatives.

Ce document comptable permet de :

- Comparer les prévisions et les réalisations,
- Reporter les crédits affectés à des opérations non achevées en totalité à la clôture de l'exercice,
- D'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice.

Le Bureau Syndical réuni le 4 mars 2013 a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le Compte Administratif de l'exercice 2012,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que détaillés dans le document joint.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE ANNEE 2012

RAPPORTEUR : M. Gérard JACQUIER

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ,

Considérant que le Compte de gestion proposé par Madame la Trésorière Principale, pour l'exercice 2012 est, en tout point conforme au Compte Administratif.

Le Bureau Syndical réuni le 4 mars 2013 a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **Donne** son accord sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par la Trésorière Principale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

RAPPORTEUR : M. Gérard JACQUIER

Monsieur le Président expose au Comité Syndical :

Que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de	1.090.853,44 euros
Que les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	1.270.331,97 euros
alors l'exercice 2012 a généré un excédent de	179.478,53 euros

Les Membres du Bureau Syndical réunis le 4 mars 2013 ont décidé d'affecter le résultat comme suit :

- en réserve au compte 1068 en investissement	179.478,53 euros
- le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002	1.090.853,44 euros

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'année 2012 comme défini ci-dessus.

Le Président présente le Budget Primitif 2013.

SECTION D'EXPLOITATION – DÉPENSES :

Chapitre 11 : Charges à caractère général.

- Propositions : → 4 540 247,00 €

Article 60632 : Fournitures de petit équipement.

- Propositions : → 42 000,00 €

Fournitures pour les réparations des bacs, les achats de composteurs ainsi que les cartes à puces pour l'accès des professionnels en déchetteries.

Article 6066 : Carburants.

- Propositions : → 420 540,00 €

Proposition en baisse en raison de l'installation de la géolocalisation et la sensibilisation des agents à l'Eco-conduite.

Article 6068 : Autres matières et fournitures.

- Propositions : → 146 971,00 €

Achat de matériel et de pneus au service mécanique.

Article 611 : Prestations traitement CDTOM.

- Propositions : → 2 435 056,00 €

Article 6111 : Prestations tout-venant Lons Nord - Lons Sud.

- Propositions : → 186 600,00 €

Mise en place de la REP mobilier prévue à l'automne 2013.

Article 6115 : Prestations D.D.M. (déchets dangereux des ménages)

- Propositions : → 75 500,00 €

Article 6116 : Prestations D.E.V.

- Propositions : → 165 000,00 €

Article 61324 : Location matériel de transport.

- Propositions : → 45 000,00 €

Article 6135 : Location mobilières.

- Propositions : → 15 000,00 €

Frais liés à l'entretien des habits de travail des agents de collecte.

Article 61551 : Entretien matériel roulant.

- Propositions : → 65 500,00 €

Article 61558: Entretien autres biens immobiliers.

- Propositions : → 26 550,00 €

Entretien effectué sur les déchetteries.

Article 6168: Primes d'assurances - autres.

- Propositions : → 45 130,00 €

Article 617: Etude, recherche et analyses.

- Propositions : → 30 618,00 €

Article 618: divers.

- Propositions : → 30 618,00 €

Extension de garantie sur les derniers véhicules acquis notamment MAN.

Article 6182 : Documentation Générale et Technique.

- Propositions : → 2 700,00 €

Suppression de certains abonnements.

Article 6284: Versement à organisme de formation.

- Propositions : → 5 000,00 €

Article 6236: Catalogues et imprimés.

- Propositions : → 4 800,00 €

Suite à l'informatisation des déchetteries il n'est plus nécessaire d'éditer des carnets à souches.
Reste l'édition des factures de la R.E.O.M.

Article 6256: Missions.

- Propositions : → 5 050,00 €

Article 6281 : Concours divers (cotisations).

- Propositions : → 244 000,00 €

Cotisation versée au SYDOM à hauteur de 3 € par habitant.

Article 6288 : Autres Services (tickets restaurants).

- Propositions : → 73 850,00 €

Article 63581 : Impôts, taxes et versement de transport.

- Propositions : → 34 352,00 €

Anticipation d'une éventuelle application d'une Eco-tax.

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés.

- Propositions : → 2 814 433,00 €

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS

RAPPORTEUR : M. Jean-Claude GIBOUDOT

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Suite à divers mouvements, il convient de modifier le tableau des effectifs nécessaires au fonctionnement des services comme défini ci-dessous :

Emplois à supprimer :

- 1- Un ingénieur principal au 31/12/2012 à temps complet (administratif)
- 2- un adjoint technique de 1^{ère} classe au 31/12/2012 à temps complet (collecte)
- 3- Un adjoint technique de 2^{ème} classe au 31/12/2012 à temps complet (collecte)

Emplois à créer :

1-bis- Un ingénieur en chef de classe normale au 01/01/2013 (administratif) avancement de grade

2-bis- un adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/01/2013 (collecte) avancement de grade

3-bis- Un adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet au 01/01/2013

4- un adjoint technique de 1^{ère} ou 2^{ème} classe à temps complet au 01/09/2013

Emplois vacants :

- Un poste d'adjoint technique de 1^{ère} ou 2^{ème} classe à temps complet (collecte)
- Un poste d'adjoint technique de 1^{ère} ou 2^{ème} classe à temps complet (mécanique)
- Un adjoint technique de 1^{ère} ou 2^{ème} classe à temps complet (déchetterie)

Le Bureau Syndical réuni le 04 mars 2013 a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** les créations et suppressions des postes visées ci-dessus,
- **Autorise** le Président à signer les divers arrêtés individuels,

- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2013, au Chapitre 012 - services 0 - 1- 5 - 8 article 6411- 64112 et sur les budgets successifs.

MAINTIEN DE L'IEMP SELON L'ANCIENNE REGLEMENTATION POUR LES AGENTS SUBISSANT UNE BAISSE

RAPPORTEUR : MME Christiane GUGGER

Suite à l'arrêté du 24 décembre 2012 fixant les nouveaux montants de référence de l'Indemnité d'Exercice et de Missions des Préfectures et conformément au 3^{ème} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les agents qui subiraient une baisse dans le cadre de la mise en place de ces nouvelles dispositions réglementaires, conserveront, à titre individuel, le maintien du montant indemnitaire dont ils bénéficiaient, en application de l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997, concernant l'effet rétroactif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition ci-dessus,

SUBVENTION ALLOUEE A LA CAISSE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE LONS-LE-SAUNIER

RAPPORTEUR : MME Evelyne PEPIN LAMBERT

Depuis 1994, le SICTOM de la Zone de LONS-LE-SAUNIER est adhérent à la caisse d'action sociale (C.A.S) de la Ville de LONS-LE-SAUNIER pour son personnel permanent. Une convention a été signée le 13 Juin 1994 ainsi que trois avenants en date du 3 janvier 2011, du 27 Janvier 2012 et du 25 février 2013 entre la C.A.S et le SICTOM, celui-ci verse en contrepartie tous les ans une subvention sur la base d'un taux défini par la C.A.S multiplié par la masse salariale brute du personnel sur poste permanent.

Le montant prévisionnel de la subvention en 2013 s'élève à **39 800 €**. Il peut varier en fonction de l'évolution des effectifs au cours de l'année.

Le Bureau Syndical réuni le 04 mars 2013 a émis un avis favorable.

Monsieur Thierry COMTE, délégué de la commune de Chatonnay, demande à quoi correspond cette participation.

Le Président précise qu'il s'agit d'un pourcentage de la masse salariale versée à la Caisse d'Action Sociale du personnel municipal de la ville de Lons-le Saunier dont les fonctions sont à la fois économiques, culturelles et sociales.

La CAS propose notamment ; des résidences pour des séjours, des bons cadeaux de Noël pour les enfants, des bons d'achats pour la rentrée scolaire, la location de matériel divers etc.

Les agents du SICTOM étant à l'origine des agents de la Ville de Lons-le-Saunier, ils ont conservé la possibilité d'adhésion à cette instance.

Le principe est le même qu'un Comité d'Entreprise.

Madame Isabelle DAUDE, déléguée de la commune de l'Etoile, fait remarquer que la masse salariale a augmenté mais que le montant prévisionnel de la subvention à la CAS est en baisse.

Le Président répond que dans le cadre de la participation du SICTOM à la garantie maintien de salaire de ses agents, cette participation comptait en partie dans la subvention versée à la CAS. Ce ne sera plus le cas à compter de 2013, ce qui explique la baisse du montant prévisionnel versé à cet organisme.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** le versement de la subvention à la caisse d'action sociale pour l'année 2013.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013 Chapitre 012 – service 0, 1, 5 et 8 article 6474.

**PARTICIPATION ALLOUEE A LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE
DANS LE CADRE DU CONTRAT COLLECTIF MAINTIEN DE SALAIRE**

RAPPORTEUR : M. Gilles TSCHANZ

Dans le cadre du contrat collectif maintien de salaire conclu entre le SICTOM et la mutuelle nationale territoriale, le SICTOM verse mensuellement, une participation par agent adhérent au contrat.

Le montant prévisionnel de cette participation pour l'année 2013 s'élève à **6 400 euros au total**. Il peut varier en fonction de l'évolution des effectifs au cours de l'année.

Le Bureau Syndical réuni le 04 mars 2013 a émis un avis favorable.

Madame Dominique LOISEAU, déléguée de la commune de Sellières, fait remarquer que le total des sommes allouées à la CAS (39 800,00 €) et à la MNT (6 400,00 €) montre un différentiel de 1 100,00 € avec le montant prévisionnel 2013 de la ligne budgétaire 6474 (versement aux autres œuvres sociales).

Madame Agnès SPECQ, fait savoir qu'il s'agit d'une erreur dans la rédaction des délibérations 6 et 7, il faut tenir compte de ces chiffres :

- Délibération n°6, sommes allouées à la CAS : 38 850,00 €
- Délibération n°7, sommes allouées à la MNT : 6 250,00 €

En conséquence, celles-ci seront corrigées.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, avec une abstention et 109 voix pour :

- **Accepte** le versement de la participation à la mutuelle nationale territoriale dans le cadre du contrat collectif maintien de salaire pour l'année 2013,

- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013 au Chapitre 012 – service 0, 1, 5 et 8 – article 6474.

JOURNEE DE SOLIDARITE

RAPPORTEUR : M. Gilbert BOUILLIER

La Loi n° 2008-351 du 16 Avril 2008 précise les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité. L'organisation de cette journée est fixée après consultation du Comité Technique Paritaire. Il est proposé que cette journée soit le lundi de Pentecôte.

Le Bureau syndical réuni le 4 mars 2013 a émis un avis favorable, sous réserve de l'avis du C.T.P.

Les délégués du C.T.P ont été consultés le 12 mars 2013 pour que le Lundi de Pentecôte soit travaillé pour la journée de la solidarité soit 7 heures de travail pour un agent à temps complet. Concernant les agents à temps non complet ou à temps partiel, la journée est effectuée proportionnellement à la durée de leur temps de travail. L'avis du C.T.P. est favorable.

Le Président précise toutefois que cette délibération concerne les agents de collecte et administratif mais que les déchetteries seront fermées ce jour là.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** que la journée de solidarité soit fixée le Lundi de Pentecôte pour l'année 2013.

Article 6411 : Salaires personnel titulaire.

- Propositions : → 1 100 477,00 €

Article 64112 : Salaires personnel non titulaire.

- Propositions : → 434 871,00 €

Article 6474 : Versements aux autres œuvres sociales.

- Propositions : → 45 100,00 €

Cotisation à la C.A.S. du personnel et la MNT dans le cadre de la garantie maintien de salaire.

Article 6413 : Gratifications.

- Propositions : → 14 100,00 €

Il s'agit de l'emploi d'une apprentie en contrat d'apprentissage en alternance sur 2 ans au service comptabilité.

Article 6414 : Indemnités et avantages divers.

- Propositions : → 348 800,00 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.

- Propositions: → 77 500,00 €

Article 6531 : Indemnités aux élus.

- Propositions : → 41 100,00 €

Article 6533 : Cotisations de retraite aux élus.

- Propositions : → 2 600,00 €

Article 6541 : Créances admises en non valeur.

- Propositions : → 30 400,00 €

Monsieur Claude VANDROUX, suppléant de la commune d'Orgelet, demande ce qui est compris dans la ligne budgétaire « 6414 : Indemnités et avantages divers ».

Madame Agnès SPECQ, directrice du SICTOM, explique qu'il s'agit du régime indemnitaire de l'ensemble des agents du SICTOM ainsi que le paiement des heures supplémentaires.

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

RAPPORTEUR : MME Christiane GUGGER

Sur proposition de Madame la Trésorière Principale, il est demandé au Comité Syndical d'examiner les demandes d'admission en non-valeur des mémoires concernant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, des dépôts en déchetterie et divers n'ayant pas fait l'objet de règlement et qu'elle considère comme des produits irrécouvrables.

- Redevance des ordures ménagères : 5.350,70 €

- Exercice 2009	=	79,00 €
- Exercice 2010	=	721,32 €
- Exercice 2011	=	2.327,40 €
- Exercice 2012	=	2.222,98 €

- Déchetteries : 3.124,20 €

- Exercice 2010	=	389,40 €
- Exercice 2011	=	2.002,40 €
- Exercice 2012	=	567,50 €
- Exercice 2013	=	164,90 €

- Divers : 190,39 €

- Exercice 2012	=	190,39 €
-----------------	---	----------

Total général = 8.665,29 €

Le Bureau Syndical réuni le 4 mars 2013 a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'exposé du rapporteur,
- **Admet** en non valeur les mémoires énumérés ci-dessus,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013 – Chapitre 65 – Services 01 et 05 - Articles 6541 et 6542.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles.

- Propositions: → 3 194 300,00 €

Chapitre 022 : Dépenses imprévues.

- Propositions: → 80 172,00 €

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections.

- Propositions: → 737 220,00 €

Total des dépenses en section d'exploitation.

- Propositions: → 11 750 700,00 €

SECTION D'EXPLOITATION –RECETTES :

Chapitre 013 : Atténuations de charges.

- Propositions: → 35 250,00 €

Remboursements divers concernant le personnel (AT, maladie>10 ou 15 jours, longue maladie).

Article 64191 : Remboursement Ambassadeur du tri / agent de prévention

- Propositions: → 10 000,00 €

Article 64192 : Remboursement AT SICTOM

- Propositions: → 9 750,00 €

Article 64195 : Remboursement maladie ordinaire

- Propositions: → 15 100,00 €

Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de service.

- Propositions: → 6 191 077,00 €

Article 70111 : ECLA - collecte hebdomadaire + bimensuel.

- Propositions: → 630 560,00 €

Collecte des communes rurales de E.C.L.A. (Espace Communautaire Lons Agglomération).

Article 70112 : ECLA - collecte bi-hebdomadaire.

- Propositions: → 1 484 750,00 €

Collecte des communes de Lons-le Saunier et Montmorot

Article 70611 : Redevance OM particuliers.

- Propositions: → 2 917 102,00 €

Article 70612 : Redevance OM résidences secondaires.

- Propositions: → 274 060,00 €

Article 70613 : Redevance OM établissements.

- Propositions: → 322 985,00 €

Madame Michelle GONZY, déléguée de la commune de Granges-sur-Baume, souhaite savoir ce qu'est la redevance spéciale et à qui elle s'applique.

Le Président explique que sur les communes dont les usagers sont assujettis à la taxe certains établissements : collectivités, entreprises peuvent être exonérés de cette TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), s'applique alors la Redevance Spéciale pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Article 70887 : Traitement divers.

- Propositions: → 118 600,00 €

Il s'agit de la destruction de documents confidentiels, d'archives ainsi que de prestations de collectes particulières pour les petites surfaces, supermarchés.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations.

- Propositions: → 4 800,00 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.

- Propositions: → 1 119 395,00 €

Article 75811 : Participation agent tickets restaurants.

- Propositions: → 35 300,00 €

Article 7582 : Produits collecte, traitement campings.

- Propositions: → 23 700,00 €

Article 7583 : ECLA – produits collecte, résidences secondaires.

- Propositions: → 46 035,00 €

Article 7585 : Produits d'enlèvement des métaux.

- Propositions: → 96 000,00 €

Le Président tient à rappeler que les cours des matières premières sont en forte hausse.
Rappel des recettes 2011 : 25 000,00 €.

Article 7586 : Produits d'enlèvement des cartons.

- Propositions: → 104 500,00 €

Rappel des recettes 2011 : 25 000,00 €

Article 7585 : Produits d'enlèvement papier.

- Propositions: → 22 500,00 €

Rappel des recettes 2011 : 5 000,00 €

Article 75862 : Produits d'enlèvement des DEEE.

- Propositions: → 48 500,00 €

DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

Article 75863 : Produits composteurs.

- Propositions: → 7 200,00 €

Chapitre 76 : Produits financiers.

- Propositions: → 5,00 €

Chapitre 77 : Produits exceptionnels.

- Propositions: → 3 261 599,56 €

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections.

- Propositions: → 47 720,00 €

Total des recettes en section d'exploitation.

- → 10 659 846,56 + résultat reporté → 1 090 853,44 €

Soit : → 11 750 700,00 €

SECTION INVESTISSEMENT –DÉPENSES :

IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2013

RAPPORTEUR : M. Denis RENAUD

Conformément :

- à l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local
- à la délibération « Imputation en section d'investissement de biens meubles d'un montant inférieur à 500 € TTC » prise au Comité Syndical du 16 mars 2005 et visée en Préfecture le 23 mars 2005

Les bacs à roulettes pour la collecte sélective des ordures ménagères destinés aux particuliers sont des biens durables amortis sur une durée de neuf ans. Il est nécessaire de les inscrire dans cette délibération cadre annuelle pour les achats de l'année 2013.

De la même manière, conformément :

- à l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local
- à la délibération « Imputation en section d'investissement des grosses réparations sur les bennes de déchetteries » prise au Comité Syndical du 30 novembre 2005 et visée en Préfecture le 6 décembre 2005

Les bennes de déchetteries, lors de leurs achats, sont amorties sur 10 ans, en incluant dans cette durée les réparations de portes, crochets, tôles et une peinture polyuréthane au bout de cinq ou six ans. Il s'avère donc nécessaire de les inscrire dans une liste complémentaire élaborée par la Collectivité pour les achats de l'année 2013.

De façon identique, les grosses **réparations des camions de collecte des ordures ménagères** (BOM) ainsi que celles des **camions bennes amovibles** (Ampliroll) ayant pour objectif l'augmentation significative de la durée de vie des véhicules constituent des immobilisations imputées en section d'investissement.

Le Bureau Syndical réuni le 4 mars 2013 a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** les termes de cette délibération concernant les imputations en section d'investissement pour l'année 2013:

- Des bacs de collecte sélective des ordures ménagères destinés aux particuliers
- Des grosses réparations sur
 - Camions de collecte des ordures ménagères
 - Camions bennes amovibles
 - Bennes de déchetteries

Chapitre 20 : Immobilisation incorporelles.

- Propositions: → 21 000,00 €

Chapitre 21 : Immobilisation corporelles.

- Propositions: → 892 848,00 €

Article 2182 : Matériel de transport

- Propositions: → 461 128,00 €

Article 2183 : Matériel de bureau et informatique

- Propositions: → 2 800,00 €

Article 21881 : Conteneurs gris et bleus

- Propositions: → 46 000,00 €

Article 21882 : Conteneurs à verre.

- Propositions: → 5 460,00 €

Article 21886 : Conteneurs semi enterrés

- Propositions: → 342 830,00 €

Chapitre 23 : Immobilisation en cours.

- Propositions: → 681 800,00 €

Article 23136 : Réhabilitation zone sud

- Propositions: → 681 800,00 €

Réhabilitation de la déchetterie de Lons Sud et la construction de la déchetterie d'Orgelet.

ACHAT D'UN NOUVEAU LOGICIEL REDEVANCE ET GESTION DES BACS

RAPPORTEUR : M. Gilles TSCHANZ

Les logiciels de gestion des bacs et de gestion de la redevance datant de 2003 nécessitent d'être remplacés par un seul et même logiciel plus récent et performant.

Une enveloppe de 21 000 euros TTC est prévue.

Le Bureau Syndical réuni le 4 mars 2013 a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à lancer le marché pour l'acquisition d'un logiciel,
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à ce marché,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013, en dépenses, au chapitre 20 – service 01 – article 2051.

RENOUVELLEMENT D'UN VEHICULE DE SERVICE

RAPPORTEUR : M. Gilbert BOUILLIER

Le véhicule de service immatriculé 2134 RX 39 de marque PEUGEOT 106 acheté en juillet 1998 nécessite d'être remplacé.

Une enveloppe de 15 000 euros TTC est prévue pour l'achat d'un nouveau véhicule.

Le Bureau Syndical réuni le 4 mars 2013 a émis un avis favorable.

Monsieur Patrice BAU, délégué de la commune de Beaufort, demande s'il ne pourrait être envisagé une enveloppe plus importante afin d'acquérir un véhicule hybride.

Le Président répond que cette proposition peut être envisagée si le Comité Syndical donne son accord.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à ce marché,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013, en dépenses, au chapitre 21 – service 00 – article 2182.

RENOVATION ET EXTENSION DE L'AIRE DE LAVAGE DES VEHICULES

RAPPORTEUR : MME Christiane GUGGER

L'aire de lavage des camions de collecte actuelle nécessite une rénovation. L'objectif est de faciliter le lavage des véhicules même lorsque les conditions météorologiques sont difficiles (vent, températures inférieures à 0°C) et de réduire les frais d'exploitation.

Il est proposé au Comité Syndical de consulter un Bureau d'études pour obtenir un projet tenant compte des bâtiments existants.

L'enveloppe financière prévue pour le bureau d'études est de 20 000 euros TTC.

Le Bureau Syndical réuni le 4 mars 2013 a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à consulter un bureau d'études pour la conception de l'aire de lavage,
- **Autorise** le Président à consulter les entreprises pour les travaux à effectuer,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013, en dépenses, au chapitre 23 – service 01 – article 23136.

MARCHES DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA DECHETTERIE D'ORGELET ET L'EXTENSION DE LA DECHETTERIE DE LONS SUD – COORDONNATEUR

RAPPORTEUR : M. Gilbert BOUILLIER

Les travaux concernant l'extension de la déchetterie de Lons Sud et la reconstruction de la déchetterie d'Orgelet vont commencer à l'automne 2013.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour les deux sites est actuellement en cours.

Le coût d'objectif total de ces travaux est de 657 800 euros TTC.

Le Bureau Syndical réuni le 4 mars 2013 a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à lancer le marché de travaux pour l'extension de la déchetterie de Lons Sud et la reconstruction de la déchetterie d'Orgelet,
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à cette mission,
- **Autorise** le Président à consulter les entreprises pour la mission de coordonnateur SPS,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013, en dépenses, au chapitre 23 – service 05 – article 23136.

Total dépenses réelles : 1 815 648,00 €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections.

- Propositions: → 47 720,00 €

<u>Total dépenses d'investissements</u> :	→ 1 863 368,00 €
<u>Reste à réaliser N-1</u> :	→ 375 850,00 €
	2 239 218,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT –RECETTES :

Chapitre 13 : Subventions d'investissement.

- Propositions: → 153 956,10 €

Chapitre 13 : Dotations, fonds divers et réserves.

- Propositions: → 383 598,78 €

Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation.

- Propositions: → 306 828,00 €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section.

- Propositions: → 737 220,00 €

Total des recettes en investissement : → 1 801 602,88 €

Solde d'exécution : ⇨ positif reporté : → 437 615,12 €

Total des recettes en investissement cumulées : → 2 239 218,00 €

Le Président détaille la présentation générale du Budget Primitif 2013.

EXPLOITATION

	DÉPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CRÉDITS D'EXPLOITATION	11 750 700,00	10 659 846,56
+	+	+
RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ		1 090 853,44
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	11 750 700,00	11 750 700,00

INVESTISSEMENT

	DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT	1 863 368,00	1 801 602,88
+	+	+
RESTE A RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	375 850,00	
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		437 615,12
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 239 218,00	2 239 218,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	13 989 918,00	13 989 918,00
-----------------	---------------	---------------

BUDGET PRIMITIF 2013

RAPPORTEUR : M. Henri GUICHARD

Au vu du projet de Budget primitif joint en annexe,

Le Bureau Syndical a émis un avis favorable lors de la réunion du 4 mars 2013.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le Budget primitif de l'exercice 2013, reprenant les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2013,

- **Vote**, par chapitre, en dépenses et en recettes, les crédits inscrits en section d'investissement et de fonctionnement,

- **Adopte** les balances des sections d'investissement et de fonctionnement et la balance générale

APPROBATION DU REGLEMENT DE COLLECTE

RAPPORTEUR : M. Jean-Claude GIBOUDOT

Le mode de collecte des ordures ménagères du SICTOM va évoluer en 2013 avec la mise en place des conteneurs semi-enterrés sur le quartier de la Marjorie à LONS LE SAUNIER et le centre-ville de SAINT AMOUR. Par ailleurs, le règlement de collecte existant nécessitait une mise à jour.

Un nouveau règlement de collecte est donc proposé. Il contient deux parties :

- Règlement de collecte pour la collecte en bacs roulants,
- Règlement de collecte pour la collecte en conteneurs semi-enterrés.

Le Bureau Syndical réuni le 4 mars 2013 a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le règlement de collecte
- **Autorise** le Président à faire appliquer le règlement de collecte

Vous retrouverez le document « règlement de collecte » en **Annexe 2**

CREATION D'UNE FILIERE DE RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS DE DECHETS D'AMEUBLEMENT

RAPPORTEUR : MME Evelyne PEPIN-LAMBERT

Considérant la création d'une filière de responsabilité élargie des producteurs « mobilier » inspirée des filières existantes (DEEE notamment),

Considérant la délibération du Comité Syndical du SYDOM, en date du 26 octobre 2012, autorisant son Président à signer une convention avec Eco-mobilier,

Sachant que certaines déchetteries du SICTOM de la Zone de Lons le Saunier sont susceptibles d'accueillir les Déchets d'Ameublement dans une benne prévue à cet effet,

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Confirme** la délibération du Comité Syndical du SYDOM en date du 26 octobre 2012,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

CREATION D'UNE FILIERE DE RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS DE DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES

RAPPORTEUR : MME Evelyne PEPIN-LAMBERT

Considérant la création d'une filière de responsabilité élargie des producteurs de Déchets Diffus Spécifiques,

Sachant que les déchetteries du SICTOM de la Zone de Lons le Saunier accueillent déjà ces déchets,

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Donne** un accord de principe pour confirmer la délibération à venir du SYDOM du Jura pour contractualiser avec ce nouvel éco-organisme au nom de ses adhérents,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur Patrick MICHE, délégué de la commune de Courlans, demande des informations complémentaires à savoir quels types de déchets sont ces DDS.

Monsieur Hubert MARTIN, directeur du SYDOM du Jura, explique que les peintures, solvants, produits phytosanitaires représentent la production des Déchets Diffus Spécifiques. Eco DDS, l'éco-organisme sera agréé dès le mois d'avril et les collectivités pourront prétendre à un soutien financier pour la collecte de ces déchets.

Monsieur Jacques Lançon, délégué de la commune de Lons-le-Saunier, précise que les meubles qui sont enfouis sont des matières carboniques et qui, enfouis à l'humidité, génèrent du méthane et des odeurs pour le voisinage.

Il fait remarquer que le bureau est attentif à réduire le poste de dépenses de carburant qui représente presque 10 % du poste des charges générales mais qu'il serait souhaitable de trouver des solutions adaptées à la collecte des bacs de certaines maisons isolées et éventuellement de proposer aux usagers concernés un point de dépôt des bacs proche d'autres habitations.

Le Président fait remarquer que le SICTOM étudie déjà ce genre de difficultés liées à la collecte.

Madame Agnès SPECQ souhaite informer l'ensemble des délégués que depuis janvier 2013 la consommation de carburant est relevée sur toutes les tournées (réalisées par différentes équipes de collecte), ce qui permettra après l'exploitation des données, de comparer sur une même tournée les différences de consommation et de fixer des objectifs pour les équipes moins performantes.

Deux projets ont été mis en place au SICTOM afin de favoriser le tri et la prévention des déchets :

1) Le prêt de bacs gratuits pour les manifestations diverses (tournois de foot, puces, fêtes etc.).

Lors du dernier Comité Syndical il avait été voté une délibération qui permettait de signer une convention entre le SICTOM et les organisateurs de ces manifestations.

L'objectif de ce projet étant de mettre à disposition 20 bacs (gris et bleus) dont le traitement et la collecte seraient pris en charge gratuitement par le SICTOM si une démarche de prévention des déchets et d'amélioration de la qualité du tri est organisée lors de la manifestation.

Monsieur Michel DROIT, Maire, délégué de la commune de Le Pin, informe l'assistance que la qualité du tri des déchets de Juraparc à Lons-le-Saunier étant de très mauvaise qualité, les coûts de traitements sont très élevés. Il convient donc de sensibiliser les usagers au tri lors des manifestations.

Madame Agnès SPECQ, fait savoir que l'amélioration du tri sur le site de Juraparc est une des priorités du SICTOM qui travaille actuellement sur un projet en concertation avec le SYDOM du Jura et les Ambassadeurs du tri.

Actuellement c'est la société SITA qui a en charge la collecte de Juraparc par la mise en place d'une benne dans laquelle aucun tri n'est réalisé.

Il a été constaté que sur les manifestations il n'y a pas suffisamment de points de collecte et de tri qui pourraient inciter les usagers à mieux trier.

Le projet étant que le SICTOM puisse intervenir sur certaines manifestations en mettant en place des bacs gris, bleus et collecte du verre, cette initiative serait suivie par l'ambassadrice du tri, Christine CROLET et Hervé BARRON, chargé de prévention.

Le Président confirme que ces problèmes liés à la qualité du tri sont également rencontrés sur les manifestations dans les petites communes (mariages soirées dansantes etc.).

2) L'organisation « d'APERITRI » au sein de communes qui le souhaitent.

Cette démarche est menée par Christine CROLET et Hervé BARRON qui consiste à réunir les habitants d'une commune autour d'un apéritif dont le but est d'échanger sur la prévention et la gestion des déchets. Réunion agrémentée de diverses expositions et animations.

Monsieur Paul GUITTON, délégué de la commune de Digna, explique que suite à un contrôle de la qualité du tri sur la commune non satisfaisant il a pris contact avec le SICTOM et décidé avec Mme CROLET d'organiser un « apéritri » afin de sensibiliser la population de sa commune. Cette manifestation a été appréciée de chacun tant par les ateliers et les expositions proposés que par les échanges et discussions proposées.

Il souhaite remercier, Mme CROLET et M. BARRON pour la qualité de leur prestation et leur disponibilité, ainsi que le SICTOM qui offrait lors de cette soirée un composteur.

Mme SPECQ propose à l'assemblée de participer à un Quizz sur les consignes de tri, animation proposée entre autres lors de ces « apéritri » **Annexe 3**.

A l'issue, un tirage au sort des bulletins sera effectué, le gagnant se verra remettre un composteur.

Le Président confirme que le quorum était atteint en début de séance.

La séance est levée à 20 heures 00.